

**DB Advisors SICAV**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 145.884**

**DB PWM**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 163.660**

**DWS Concept**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 160.062**

**DWS Fixed Maturity**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 180.758**

**DWS Invest**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 86.435**

**DWS Invest II**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 169.544**

**DWS Strategic**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 220.359**

**db Advisory  
Multibrands**  
R.C.S. Luxembourg  
**B 167.637**

2 Boulevard Konrad Adenauer  
1115 Luxembourg

(les « Fonds »)

### **AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Les modifications suivantes entrent en vigueur à compter du 1er janvier pour le fonds susmentionné :

#### **Amendements à la Partie Générale du Prospectus de vente**

- **Mise en œuvre de la circulaire CSSF 24/856 Protection des investisseurs en cas d'erreur de calcul de la valeur liquidative, de non-respect des règles d'investissement et d'autres erreurs au niveau des OPC.**

La circulaire CSSF 24/856 a pour objectif de couvrir les erreurs dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (« VNI ») d'un OPC, les cas de non-respect des règles d'investissement applicables aux OPC ainsi que d'autres erreurs au niveau des OPC. La présente circulaire abroge la circulaire CSSF 02/77 relative à la protection des investisseurs en cas d'erreur de calcul de la VNI et à la correction des conséquences résultant du non-respect des règles d'investissement applicables aux OPCVM.

Suite à ces changements réglementaires, le Prospectus de vente sera modifié en conséquence comme suit :

Libellé actuel du Prospectus de vente	Suite à la prochaine mise à jour du Prospectus de vente
<p>Avis spécial</p> <p>La société d'investissement attire l'attention sur le fait qu'un investisseur pourra uniquement faire valoir ses droits d'investisseur dans leur totalité – notamment le droit de participer aux assemblées générales – directement vis-à-vis du fonds si l'investisseur a souscrit lui-même et en son propre nom aux actions du fonds. Dans le cas où un investisseur investit dans le fonds via un intermédiaire investissant en son propre nom mais pour le compte de l'investisseur, il ne sera pas toujours possible pour ce dernier de faire valoir certains droits d'actionnaire directement vis-à-vis du fonds. Il est recommandé aux investisseurs de se faire conseiller sur leurs droits.</p>	<p>Avis spécial</p> <p>La Société d'investissement attire l'attention des investisseurs sur le fait que tout investisseur ne pourra exercer pleinement ses droits d'investisseur directement à l'encontre du Fonds, notamment le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires, que s'il a souscrit lui-même et en son nom propre les actions du Fonds. Dans les cas où un investisseur investit dans le Fonds au moyen d'un intermédiaire investissant dans le Fonds en son nom propre mais pour le compte de l'investisseur, <b>(i)</b> il ne sera pas toujours possible pour l'investisseur d'exercer certains droits d'actionnaire directement à l'encontre du Fonds <b>et (ii) le droit d'un investisseur à indemnisation en cas d'erreurs de valeur</b></p>

	<b>nette d'inventaire/de non-respect des règles d'investissement applicables au Compartiment peut être affecté et ne peut être exercé qu'indirectement.</b> Il est recommandé aux investisseurs de se faire conseiller sur leurs droits.
--	--

Ces changements entreront en vigueur le 1er janvier 2025 et seront inclus dans la prochaine mise à jour du prospectus de vente. Cet ajustement vise à aligner le prospectus de vente sur les dernières normes réglementaires et à améliorer la transparence pour les porteurs de parts.

**Avis supplémentaire :**

Les actionnaires sont encouragés à demander le Prospectus de vente mis à jour et les Documents d'Informations Clés pertinents, disponibles à l'occasion de la prochaine mise à jour du Prospectus. Le prospectus de vente mis à jour et le document d'informations clés ainsi que les rapports annuels et semestriels et autres documents de vente sont disponibles auprès de la société de gestion et auprès des agents payeurs désignés mentionnés dans le prospectus de vente, le cas échéant. Ces documents sont également disponibles sur [www.dws.com/fundinformation](http://www.dws.com/fundinformation).

Luxembourg, décembre 2024

**Les fonds**